

janvier 2026

Situation de « quasi réception » d'un train de voyageurs sur une voie déjà occupée à Cambo-les Bains (Pyrénées Atlantique)

Fiche de présentation

I) Localisation de l'événement

L'événement s'est produit le 7 janvier 2026 dans la gare d'arrêt général de Cambo-les-Bains. Cette gare se situe sur la ligne « Bayonne Saint-Jean Pied-de-Port, exploitée en Voie Unique à Signalisation Simplifiée (VUSS¹)».

La gare de Cambo-les-Bains est une gare temporaire : elle est ouverte en 2X8 pour assurer le service de la circulation. Un agent circulation (AC) est présent au poste de la gare pour chaque période d'ouverture.



Figure 1 : Schéma de la ligne
Source Google, légende BEA-TT

1 Pour en savoir plus : voir le §3.3.2 du [document pédagogique](#) de l'EPSF « Les signaux, les régimes d'exploitation des lignes, les systèmes d'espacements des trains »

La notion de gare d'arrêt général impose l'arrêt obligatoire de tous les trains dans l'établissement. En dehors de ces périodes, la ligne est gérée en voie unique, sans croisement, sur l'ensemble de sa longueur.

Le cantonnement de la ligne (espacement entre les trains de même sens) est réalisé au moyen du « Cantonnement téléphonique » équipé du système de Cantonnement Assisté Par Informatique (CAPI 95). La vitesse maximale autorisée des trains sur la ligne est de 70 km/h.

Le système radio GSM/GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs) permet les appels d'urgence « sol/bord » entre les agents du SGC (Service de gestion des circulations) pour le sol et les conducteurs de trains.

II) Les faits, d'après les premiers éléments recueillis

Le croisement des trains TER n° 867 311 en provenance de Bayonne (arrivée 09h16 – départ 09h21) et n° 867 310 en provenance de St-Jean Pied de Port (arrivée 09h17 – départ 09h20), opérés tous les deux par l'entreprise ferroviaire EF SNCF Voyageurs est prévu en gare de Cambo-les-Bains.

Les voies prévues pour la réception des trains sont la voie 3 pour le TER n° 867 311 et la voie 1/2 pour le TER n° 867 310 ;

L'agent circulation de la gare de Cambo-les-Bains procède au tracé de l'itinéraire d'entrée du TER n° 867 310 en direction de la voie 1/2.

À l'arrivée du TER n° 867 311, l'agent circulation s'aperçoit de sa réception sur la voie 1/2 au lieu de la voie 3. Il tente immédiatement d'arrêter le TER n° 867 310 à l'approche par l'intermédiaire du GSM/GFU.

L'arrêt du TER n° 867 310 est obtenu au km 216,791.

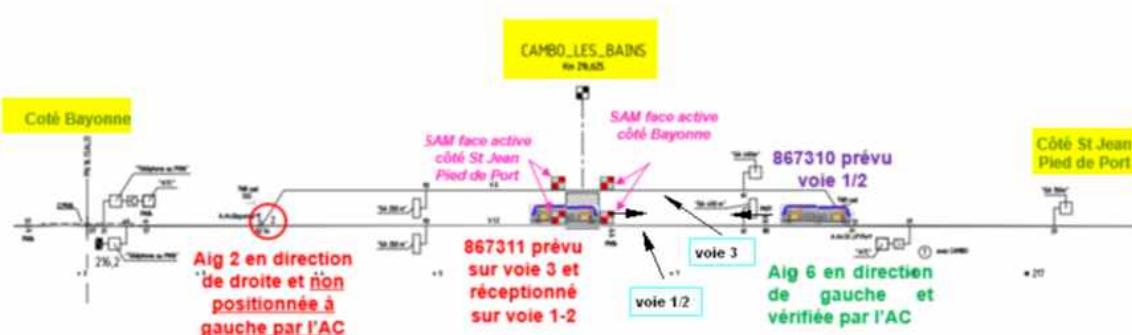


Figure 2 : Schéma de l'événement
Source SNCF R, légende BEA-TT

III) L'ouverture de l'enquête

Les investigations porteront essentiellement sur :

- les conditions de réception des trains en gare de Cambo-les-Bains ;
- l'organisation du croisement des trains en gare de Cambo-les-Bains ;
- la maîtrise de l'utilisation du système GSM-GFU par les AC et conducteurs de trains ;
- la formation, l'habilitation et le suivi des AC de la gare de Cambo-les-Bains ;
- le traitement de l'événement par SNCF Réseau et SNCF Voyageurs.

Cette enquête sera réalisée dans le cadre des articles L. 1621-1 à L. 1622-2 et R. 1621-1 à R. 1621-26 du Code des transports. Elle a pour seul objet de prévenir de futurs accidents et ne vise pas à déterminer des responsabilités. Elle consiste à collecter et analyser les informations utiles pour déterminer les causes et les facteurs contributifs à la survenue de l'accident, en vue de formuler des recommandations de sécurité visant à réduire le risque de répétition d'accident analogue.